

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

**Nombre de conseillers**

• en exercice	11
• présents	10
• votants	11
• absents	1
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 12 décembre 2022 à 18 heures 00

**Date de convocation :**

06 décembre 2022

**Date d'affichage :**

06 décembre 2022

**Objet**

Demande de reconnaissance en catastrophe naturelle "sécheress"

Mme STRADERE Michèle

Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, STRADERE Michèle, VEYRIES Nadine  
Ms BALLARIN Jacques, DELORT Thierry, MADET Michel, MAURETTE Bernard, SALES André, VALLE Anthony  
Absente avec procuration : Mme WINTERSTEIN Martine donne procuration à Mme BOLEA Maryse

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire expose au Conseil municipal que quelques villageois se sont rendus compte de dégâts sur leurs habitations. Il s'agit principalement de fissures en façade et à l'intérieur. Aussi, il est proposé de faire la demande de reconnaissance en catastrophe naturelle pour ces dégâts liés à la sécheresse.

Où l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le montage d'un dossier et la demande de reconnaissance en catastrophe naturelle "sécheresse".

Acte rendu exécutoire après le dépôt en sous-préfecture en date du 22 décembre 2022.

Fait à Barbazan le 15 décembre 2022,

Le Maire,

SOUS-PRÉFECTURE

23 DEC. 2022

SAINT-GAUDENS

